


Agenda & Vie pratique

 goven.fr/systeme/agenda



Samedi
01
AVRIL

CONCERT COUNTRY organisé par l'association **Cowboy Dancers**, avec le groupe « **Mariotti Brothers** » à l'Espace des Lavandières

Ouverture des portes à 19h, petite restauration sur place, concert à 21h
Entrée 20€ sur place et 16€ sur réservation

Renseignements : cowboydancers35@gmail.com ou sur le site www.cowboydancers.fr

HEURE DU CONTE POUR RIGOLER

Découverte du conte numérique **Le singe au chapeau**.

À partir de 3 ans
10h45 à la médiathèque
Sur inscription
au 02 99 42 18 60

Lundi
03
AVRIL

CONSEIL MUNICIPAL
19h30 à la Mairie
Salle du conseil

Mercredi
05
AVRIL

ÉVEIL MUSICAL à partir de 3 ans
10h45 à la médiathèque
Sur inscription
au 02 99 42 18 60



Vendredi
07
AVRIL

« **PATUILLE** » Atelier de transvasement et de manipulation avec du tapioca pour les tout-petits, animé par Chloé (RIPAME) de 9h30 à 11h30 à La Bulle Magique
Places limitées
Inscription obligatoire
au 06 21 07 40 34 ou 02 99 92 46 94

PORTES OUVERTES École La Marelle

À partir de 18h
Chaque famille pourra prendre le temps de visiter l'ensemble des locaux et d'échanger avec l'équipe enseignante

Samedi
08
AVRIL

LOTO organisé par l'APE
20h à l'Espace des Lavandières. Ouverture des portes dès 18h
Buvette et restauration sur place. Pas de réservation possible

Lundi
10
AVRIL

GRAND PRIX CYCLISTE DE GOVEN - 2 courses sur le sélectif circuit de Goven
U17 à 13h30 pour 12 tours de 4.3 kms (soit 51.6 kms)
Open 2.3, Access 1.2 à 15h30 pour 22 tours de 4.3 kms (soit 95 kms)
De nombreux lots et primes seront distribués sur les 2 courses. Buvette et restauration sur place



Mercredi
12
AVRIL

LES P'TITES HISTOIRES de Chloé et Maud
Pour les 0-3 ans
10h30 à la médiathèque
Sur inscription
au 02 99 42 18 60

REPAS des Séniors

11h45 au restaurant municipal. **Sur inscription avant le 05 avril**
au 02 99 42 03 03

Vendredi
14
AVRIL

« **ÇA COLLE ET ÇA DÉCOLLE** » Atelier de motricité fine pour les tout-petits animé par Chloé (RIPAME)
De 9h30 à 11h30 à la Bulle magique
Inscription obligatoire
au 06 21 07 40 34 ou 02 99 92 46 94



PORTES OUVERTES École Saint-Guérol

À partir de 16h30
Venez fêter le printemps !

LA PARENTHÈSE NUMÉRIQUE

Venez découvrir les ressources numériques de la médiathèque
À partir de 16h30 en accès libre
Sur inscription
au 02 99 42 18 60

Samedi
22
AVRIL

ATELIER ORIGAMI
Pour adultes et enfants à partir de 7 ans
À la médiathèque
Sur inscription
au 02 99 42 18 60



Environnement

PIÉGEAGE DU FRELON ASIATIQUE

Recommandations de la FGDON 35

Les réseaux sociaux et les différents médias d'information relayent régulièrement des initiatives locales de piégeage du frelon asiatique visant à lutter préventivement contre la formation des colonies au printemps. La FGDON 35 ne reconnaît pas comme une technique de lutte fiable ces dispositifs de piégeage pour plusieurs raisons.

Entre 2014 et 2018, la FGDON 35 a expérimenté le piégeage à grande échelle sur différents territoires d'Ille-et-Vilaine.

- Il n'a été observé aucune différence dans l'évolution annuelle des foyers sur les territoires piégés et les territoires non piégés
- Les quantités de femelles fécondées capturées sont extrêmement importantes, démontrant leur très grand nombre dans l'environnement en sortie d'hiver et attestant de la forte mortalité naturelle en avril et mai
- L'utilisation réelle des pièges sur le terrain devient chaotique dès la 2^e année sans maîtrise ni contrôle possible des opérations conduites
- **Le manque de sélectivité vis-à-vis des autres pollinisateurs est probablement pire en termes d'impact sur la biodiversité que le frelon asiatique lui-même**

Les recommandations des scientifiques, et notamment du Muséum National d'Histoire Naturelle, déconseillent ces initiatives : Frelon Asiatique » Piégeage de printemps (mnhn.fr).

C'est pourquoi la FGDON 35 n'encourage le piégeage que dans le cadre de la protection passive des ruchers par les seuls apiculteurs et non à titre de lutte préventive par un réseau mal maîtrisé de particuliers.

> Renseignements FGDON 35 : 02 99 23 57 91



STOP À LA DESTRUCTION DE NOS CAMPAGNES !

**NON À LA NOUVELLE LIGNE TGV
entre Rennes et Redon**

Le projet « Liaisons nouvelles ouest Bretagne Pays de la Loire » porté par SNCF Réseau porte une option de création d'une nouvelle ligne LGV entre Rennes et Redon qui **détruira 600 hectares de terres naturelles et agricoles** pour quelques minutes de trajet TGV en moins entre les métropoles !

AGISSEZ pour défendre le territoire, la biodiversité et l'agriculture bretonne :

SIGNEZ LA PÉTITION sur MesOpinions :

www.vallons-de-haute-bretagne-communaute.fr/actualites/lnobpl/

Enfance



École Saint-Guérolé

INSCRIPTIONS RENTÉE SCOLAIRE 2023/2024



Madame Falaise, cheffe d'établissement vous invite à prendre contact avec elle pour visiter l'école.

☎ 02 99 42 01 30

@ chrystele.falaise@enseignement-catholique.bzh

Accueil en TPS possible tout au long de l'année (à chaque retour de petites vacances, 5 rentrées possibles)

Pour plus d'informations, flashez ce QR code >>



PORTES OUVERTES



VENDREDI 14 AVRIL

à partir de 16h30

*L'école Saint Guérolé
fête le Printemps*

Flash mob, vélo smoothies, conférence, troc-vente plantes, graines...

Venez fêter le printemps !

Ouvert à tous

Plus d'infos : <http://ecolesaintguenolegoven.eklablog.com/>





La mairie vous informe

GÉRER MES BIENS IMMOBILIERS

Un nouveau service en ligne pour les propriétaires

Depuis le 1^{er} janvier 2023, tous les propriétaires ont une nouvelle obligation fiscale à accomplir en ligne sur leur espace sécurisé : ils doivent confirmer à l'administration fiscale qui occupe leur propriété. Cette démarche obligatoire doit être réalisée avant le 1^{er} juillet 2023.

« Gérer mes biens immobiliers » (GMBI) est une nouvelle fonction du portail impots.gouv.fr qui permet désormais aux propriétaires de remplir leurs obligations fiscales pour déclarer la situation d'occupation des locaux d'habitation.

Si vous êtes propriétaire de votre logement et que vous l'occupez comme résidence principale, il suffit de 4 clics pour faire la déclaration via un formulaire prérempli. Cette démarche simple vous permettra de bénéficier de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Si la déclaration n'est pas faite, votre logement sera imposé comme une résidence secondaire et vous devrez payer une taxe d'habitation à taux plein.

Si vous êtes propriétaire d'un logement que vous donnez en location, vous devez indiquer sur GMBI qui sont vos locataires et depuis quand ils occupent votre logement. De cette façon, la taxation est adressée à la bonne personne.

Les obligations déclaratives s'appliquent à tous les propriétaires, y compris si leur situation n'a pas changé depuis plusieurs années. Le législateur a prévu une amende de 150 euros par local en cas de refus d'accomplir ces démarches.

Plus d'information :



impots.gouv.fr



0 809 401 401

de 8h30 à 19h tous les jours de la semaine

VENTE DE BOIS AUX PARTICULIERS

La Commune récolte régulièrement du bois issu de l'entretien des espaces publics.

En fonction des disponibilités, ce bois d'essences variées peut être vendu aux habitants de Goven.

Tarifs 2023

STÈRE DE CHÊNE : 60€

STÈRE AUTRES BOIS : 45€

Si vous êtes intéressés, merci de vous inscrire sur la liste en mairie

 02 99 42 03 03

Nouveaux services



Photographe professionnel
Portraits & Mariages



Aurélien CHEVALIER

Photographe spécialisé dans le plus beau jour de votre vie, Aurélien sera heureux de vous guider lors de cette journée spéciale afin de réaliser le reportage de votre jour J.

Vous bénéficierez d'une écoute attentive et disponible à toutes vos demandes pour un souvenir de mariage grandiose !



11 rue des rouges gorges
35580 Goven



06 17 90 13 63

Memo

NUMÉROS UTILES

- Appel d'urgence Européen : **112**
- Police / Gendarmerie : **17**
- Pompiers : **18**
- Samu : **15**
- Samu social : **115**
- Pharmacie de garde : **3237**
- Centre antipoison : **02 99 59 22 22**
- Enedis dépannage : **09 72 67 50 35**
- Grdf : **08 00 47 33 33**
- Saur : **02 78 51 80 00**

HORAIRES

MAIRIE DE GOVEN

- Lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30
- Mardi de 9h à 12h30
- Samedi de 9h à 12h

MÉDIATHÈQUE : 02 99 42 18 60

- Mardi, jeudi et vendredi de 16h à 18h30
- Mercredi de 10h à 12h30 et de 14h à 18h30
- Samedi de 10h à 12h30 et de 14h à 17h

POSTE

- Mardi au samedi matin de 09h30 à 12h

DÉCHÈTERIE

- Lundi de 14h à 17h
- Mercredi, vendredi et samedi de 09h à 12h et de 14h à 17h

MAIRIE

21 rue de la Mairie - 35580 GOVEN



02 99 42 03 03



accueil@goven.fr



www.goven.fr



[@mairie.goven](https://www.facebook.com/mairie.goven)



[youtube](https://www.youtube.com/mairie.goven)



[instagram.com/goven](https://www.instagram.com/goven)



Appli smartphone citykomi

LUNDI 10 AVRIL 2023

GRAND PRIX CYCLISTE DE GOVEN

CONTRÔLE TECHNIQUE PAR



ORGANISÉ PAR L'ESPOIR CYCLISTE DU PAYS DE GUICHEN
AVEC L'AIDE DU CLUB CYCLOTOURISME DE GOVEN ET LE SOUTIEN DE LA MUNICIPALITÉ

GOVEN

U17 ➔ DÉPART 13H30

DISTANCE 4.3 KM X 12 TOURS = 51.6 KM

OPEN 2, 3 ACCESS 1 ET 2 ➔ DÉPART 15H30

DISTANCE 4.3 KM X 22 TOURS = 95 KM

RETROUVEZ TOUTES LES INFOS SUR

www.goven.fr